

la plus grande mesure de sympathie et de bonne volonté.

L'hon. MACKENZIE KING: La question qui a été soulevée par le très honorable premier ministre intérimaire (sir George Foster) est de celles sur lesquelles plusieurs honorables députés aimeraient à exprimer leur opinion. Dois-je entendre que, maintenant que l'honorable ministre a mis à profit le privilège de faire une déclaration à la Chambre en début de séance, la discussion de cette déclaration ne peut être abordée aujourd'hui, mais qu'il y aura plus tard occasion d'y revenir?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Il y aura certainement une autre occasion.

M. ARCHAMBAULT: D'après la déclaration du premier ministre intérimaire au sujet des soldats licenciés, doit-on entendre que la question d'un bonus en argent a été tout à fait enlevée au comité?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Mon honorable ami a entendu la déclaration que j'ai faite au nom du Gouvernement. Je ne sache pas que le comité des pensions tel que constitué ait jamais été directement saisi de la question d'un bonus ou d'une gratuité en argent.

#### LA PART DU CANADA DANS L'INDEMNITE DE GUERRE.

M. DUTREMBLAY (Laurier-Outrement). Monsieur l'Orateur, je désire attirer l'attention du Gouvernement sur une question qui est en ce moment d'une importance considérable. Je lisais hier dans la "Presse" de Montréal, que sir William Wiseman est en route pour Ottawa dans le but de régler la question de l'indemnité de guerre. Au commencement de la dernière session j'appelai l'attention du Gouvernement sur la question de l'indemnité que le Canada recevrait de l'Allemagne et de ses alliés, et le très honorable premier ministre intérimaire (sir George Foster) répondit alors que le Canada était bien représenté à la conférence de la paix, qu'on ferait valoir des droits et que justice lui serait rendue. Puis-je demander au premier ministre intérimaire si l'on espère ou compte encore que le Canada recevra une indemnité de l'Allemagne, ou, à défaut de l'Allemagne, peut-être de la Grande-Bretagne, en compensation de ses sacrifices, et si ce voyage de sir William Wiseman a rien à faire avec la part du Canada dans l'indemnité de guerre?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je ne crois pas que mon honorable ami (M. DuTremblay) s'attende à recevoir des ré-

[Le très hon. sir Genrge Foster.]

ponses précises à ses questions. Relativement à la dernière, je ne sache pas que sir William Wiseman, ou personne autre, soit en ce moment chargé d'une mission au Canada, ayant pour but de déterminer aucunement la part de compensation qui doit revenir à notre pays sur le paiement éventuel de l'indemnité due par l'Allemagne ou les puissances centrales. C'est une question à élaborer, comme verront les honorables députés qui liront le traité de paix, et cela ne se fera pas sans beaucoup de travail et de temps. Le problème ne pourrait jamais se régler de la manière que suggère la question de mon honorable ami. La somme que le Canada finira par recevoir dépendra de la somme que les puissances ennemies seront capables de payer, de l'époque à laquelle elle sera payée, et de la part du Canada dans les sacrifices que la guerre a coûtés à l'Entente. Je ne crois pas que je pourrais aller plus loin dans les renseignements à donner à mon honorable ami. Il lui reste à tirer ses propres conclusions de ce que j'ai pu dire.

#### L'HEURE D'ETE.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): J'ai reçu de l'ouest de l'Ontario nombre de lettres et de dépêches demandant des renseignements sur le projet de loi relatif à l'avancement de l'heure, et protestant contre son objet. Je désire demander au premier ministre intérimaire si pareil bill a été présenté, ou si le Gouvernement a l'intention d'en présenter un au cours de la présente session.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Il n'a pas été présenté de bill sur le sujet, et ce n'est pas pour le moment l'intention du Gouvernement d'en présenter un. Les conditions, au point de vue international, sont quelque peu différentes de ce qu'elles étaient auparavant, mais je suis convaincu que les populations progressistes des villes, étant libres d'adopter un avancement de l'heure, pourront le faire selon les circonstances et leurs besoins, même en l'absence d'une loi générale.

#### LES FORMULES CONCERNANT L'IMPOT SUR LE REVENU.

M. ARCHAMBAULT: L'honorable ministre des Finances voudra-t-il dire si l'on a imprimé en français des formules de rapport pour l'impôt sur le revenu, à l'usage des cultivateurs et des "ranchers." J'ai reçu, aujourd'hui, une lettre d'un cultivateur domicilié à Cantal (Saskatchewan), dans laquelle il déclare qu'il a demandé de ces formules au percepteur de l'impôt sur le